



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

Compte-rendu de séance

Affaires Générales

1 - Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014

Numéro	Date	OBJET	Date A.R. Préfecture
2018-361	23/11/18	Contrat avec la SPRL Ewilona Production pour la production d'un spectacle intitulé « La nuit des gitans », programmé le 26/01/19 au TEC. Coût : 12 660 € TTC.	05/12/18
2018-362	23/11/18	Convention de cession de places avec le Centre Hospitalier de Plaisir pour leur spectacle de fin d'année 2018, programmé le 12/12/18 au TEC. Recettes : 12 236,95 € TTC.	05/12/18
2018-363	23/11/18	Contrat avec la SARL Double D Productions pour la production d'un spectacle intitulé « Le Livre de la jungle », programmé les 22 et 23/12/18 au TEC. Coût : 25 836,95 € TTC.	05/12/18
2018-364	23/11/18	Contrat avec la SARL Franck Alcaras Media pour la production d'un spectacle intitulé « the Joe Cocker Tribute Band », programmé le 15/03/19 au TEC. Coût : 6 055,70 € TTC.	05/12/18
2018-365	23/11/18	Contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture avec la SPA pour un an, renouvelable 2 fois. Coût : 6 500 € TTC/an.	17/12/18
2018-366	26/11/18	Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public négocié relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la voirie et de ses dépendances du quartier de la Mare aux Saules avec la société Bureau d'Etudes EVA (travaux supplémentaires). Coût : 24 500 € HT.	30/11/18
2018-367	29/11/18	Contrat avec l'ASBL Pom Pom Théâtre pour la production d'un spectacle intitulé « L'Arbre Nomade », programmé le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 2 595 € TTC.	06/12/18
2018-368	30/11/18	Contrat avec la société SLC Productions pour la production d'un spectacle intitulé « Les mangeurs de Lapin se font la Malle », programmé le 23/01/19 au TEC. Coût : 4 747,50 € TTC.	06/12/18

2018-369	30/11/18	Abrogation de la décision n° 2018-354 et conclusion d'une convention de mise à disposition d'installations sportives avec l'association Plaisir Handball Club (changement de date).	06/12/18
2018-370 et 2018-371	03/12/18	Contrats de formation avec la société CFPS pour la formation de 20 agents sur le thème « Sensibilisation Risques Chimiques ». Coût : 1 680 € TTC.	14/12/18
2018-372	04/12/18	Attribution du marché public n° 2018-032 de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école maternelle sur le site de l'école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry au groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Philippe Bancilhon. Coût : 35 400 € TTC.	06/12/18
2018-373	04/12/18	Contrat avec la SARL Scène et Public pour la production d'un spectacle intitulé « Meilleurs Alliés », programmé le 05/04/19 au TEC. Coût : 7 385 € TTC.	14/12/18
2018-374	04/12/18	Contrat avec l'association Quartier de Nuit pour la production d'un spectacle intitulé « L'attribution des oiseaux rares », programmé le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 4 600 € TTC.	14/12/18
2018-375	04/12/18	Contrat avec l'association Pour ma Pomme pour l'organisation d'une exposition/performance interactive autour des sculptures sonores de Filip Degrott (PHILÉMOI), programmée le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 2 200 € TTC.	14/12/18
2018-376	04/12/18	Contrat avec la SAS Festijoux & Compagnie pour l'animation de différents parcours de jeux et espaces ludiques, programmée le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 7 270 € TTC.	17/12/18
2018-377	04/12/18	Attribution du marché public n° 2018-038 de travaux de réfection partielle de l'étanchéité du Théâtre Espace Coluche à la société Rivetanche. Coût : 124 128 € TTC.	17/12/18
2018-378	07/12/18	Mise à disposition du TEC à l'Institut international de l'image et du son (3IS) le 15/12/18. Recettes : 7 134 € TTC.	17/12/18
2018-379	10/12/18	Abrogation de la décision n° 2018-301 relative à l'attribution d'un contrat à la SARL Divan Production pour un spectacle intitulé « Sheila accompagné du groupe H-TAAG » (la SARL n'est plus titulaire des droits de production).	17/12/18
2018-380	10/12/18	Contrat collectif maintien de salaire avec la société Territoria Mutuelle pour les assistant(e)s maternel(le)s.	17/12/18

2018-381	11/12/18	Contrat avec les associations international Visuel Théâtre (IVT) et Œuvres et Réalisations des Personnes handicapées d'Expression Européenne (ORPHEE) pour la production d'un spectacle intitulé « Dévaste-moi », programmé le 18/12/18 au TEC - Coût : 2 637,50 € TTC.	19/12/18
2018-382	12/12/18	Modification de la décision n° 2018-197 instituant la régie de recettes de la régie principale (augmentation du fonds de caisse).	28/12/18
2018-383	11/12/18	Contrat avec l'association Aérosculpture pour la production d'un spectacle intitulé « Piscilux et Pluie de ballons », programmé le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 8 179,94 € TTC.	19/12/18
2018-384	11/12/18	Contrat avec la SARL Croc'Aventure pour la mise à disposition de parcours aventure mobile « Acro Baby » et « Acro Forest », programmée le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 2 250 € TTC.	19/12/18
2018-385	18/12/18	Convention avec la société Suez Eau France pour la réservation de places du spectacle de Noël programmé les 22 et 23/12/2018 au TEC. Recettes : 5 000 € TTC.	24/12/18
2018-386	18/12/18	Contrat avec la SASU Pascal Legros organisation pour la production d'un spectacle intitulé « Silence On Tourne ! », programmé le 22/03/19 au TEC. Coût : 18 462,50 € TTC.	24/12/18
2018-387	18/12/18	Contrat avec l'association Paris Benares pour la production d'un spectacle intitulé « les vaches sacrées » programmé le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 4 658 € TTC.	24/12/18
2018-388	18/12/18	Contrat avec l'association Fastoche Production pour la mise à disposition d'un parcours de jeux intitulé « H Jeux d'O », programmée le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 2 843,36 € TTC.	24/12/18
2018-389	19/12/18	Contrat avec la société Escal-Grîmpe pour la mise à disposition de structures d'escalade mobiles avec son personnel encadrant, programmée le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 5 760 € TTC.	28/12/18
2018-390	19/12/18	Contrat avec la SARL Zamora Productions pour la production d'un spectacle intitulé « Small Band », programmé le 08/06/19 au Festival « Escales d'Ailleurs ». Coût : 32 705 € TTC.	28/12/18
2018-391	21/12/18	Convention avec l'ASL des propriétaires du groupe d'habitations « Les Plants de la Brétechelle » pour la mise à disposition à la ville, à titre gracieux, des parcelles cadastrées AZ n° 40p, AZ n° 49 et AZ n° 50. Le transfert de propriété à la ville de Plaisir par acte authentique devra intervenir dans les 10 ans.	24/01/19

2018-392	21/12/18	Contrat avec la SASU Pascal Legros Organisation pour la production d'un spectacle intitulé « 12 Hommes en Colère », programmé le 12/01/19 au TEC. Coût : 10 550 € TTC.	26/12/18
2018-393	21/12/18	Avenant n° 1 au marché public n° 2018-028 de remplacement des plaques de rue sur l'ensemble de la ville avec la société JCB Signalisation (augmentation du nombre de plaques de rue et modification des délais d'exécution)	28/12/18
2018-394	21/12/18	Contrat avec la SAS Temal Productions pour la production d'un spectacle intitulé « Smashed de Gandini Juggling », programmé le 29/03/19 au TEC. Coût : 7 051,62 € TTC.	28/12/18
2018-395	21/12/18	Contrat avec la SAS ASLC Production pour la production d'un spectacle intitulé « Sheila accompagnée du groupe H-TAAG », programmé le 01/02/19 au TEC. Coût : 12 660 € TTC.	28/12/18

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

## Direction des Finances et des Achats

### 7 - Reprise anticipée des résultats 2018 du budget ville

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
par 37 voix pour et 1 abstention,

Article 1 : Décide de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2018, comme constaté dans l'état prévisionnel des résultats 2018 joint en annexe.

Article 2 : Décide d'inscrire au budget 2019, les résultats de l'exercice 2018 et de les affecter en conséquence comme suit :

- compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 13 905 518,81 €,  
- compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 000 000,00 €,  
- compte 1068 « Autres réserves » (à la section d'investissement) : 4 730 382,37 €.

\*\*\*

### 8 - Reprise anticipée des résultats 2018 du budget Théâtre Espace Coluche

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
par 37 voix pour et 1 abstention

Article 1 : Décide de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2018, pour un montant de 99 963,25 €, comme constaté dans l'état prévisionnel des résultats 2018 joint en annexe.

Article 2 : Décide d'inscrire au budget 2019, les résultats de l'exercice 2018.

\*\*\*

### 3 - Vote du budget primitif Ville 2019

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
par 27 voix pour et 11 abstentions,

Article 1 : Vote le budget primitif 2019 produit en annexe, chapitre par chapitre, arrêté en équilibre par section.

|                | Dépenses      | Recettes      |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 45 269 787,67 | 45 269 787,67 |
| Investissement | 27 137 025,21 | 27 137 025,21 |

Article 2 : Vote les états annexés.

\*\*\*

### 4 - Vote du budget primitif annexe du Théâtre Espace Coluche 2019

DELIBERE  
par 30 voix pour et 8 abstentions

Article 1 : Vote le budget primitif annexe du Théâtre Espace Coluche pour l'exercice 2019, produit en annexe, chapitre par chapitre, arrêté en équilibre comme suit :

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 994 541,25 € | 994 541,25 € |

Article 2 : Vote les états annexés.

\*\*\*

### 5 - Indemnité de conseil au trésorier principal au titre des prestations de conseil et d'assistance fournies à la ville de Plaisir

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement au trésorier d'une indemnité de conseil au taux de 88 %, soit 4 646,82 €.

Article 2 : Madame Valérie LEIBER percevra en conséquence une indemnité de conseil de 4 646,82 €.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

\*\*\*

### 6 - Indemnité de conseil au trésorier principal au titre des prestations de conseil et d'assistance fournies à la ville de Plaisir pour le budget du Théâtre Espace Coluche

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement au trésorier d'une indemnité de conseil au taux de 88 %, soit 384,69 €.

Article 2 : Madame Valérie LEIBER percevra en conséquence une indemnité de conseil de 384,69 €.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

~~~~~

Direction Général des Services

9 - Présentation du projet égalité femmes/hommes

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article unique : Prend acte de la présentation du projet égalité femmes/hommes annexé.

~~~~~

**Direction de la Famille et des Solidarités**

**10 - Renouvellement de la convention de partenariat avec le GIP Activity' pour la mise en place de modes de garde adaptés aux besoins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion pour l'année 2019**

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec le GIP Activity' pour la mise en place de modes de garde adaptés aux besoins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'un an.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : Les recettes en résultant s'élevant à la somme de 20 000 € seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

~~~~~

Direction des Sports

11 - Approbation du règlement intérieur des 4 gymnases de la ville : Léo Lagrange, Marie-Thérèse Eyquem, Nicole Hassler, Palais des sports

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article unique : Approuve le règlement intérieur des gymnases Léo Lagrange, Marie-Thérèse Eyquem, Nicole Hassler, Palais des sports de la ville ci-annexé.

12 - Approbation du règlement intérieur des salles de réunion gérées par la Direction des sports

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article unique : Approuve le règlement intérieur des salles de réunion gérées par la Direction des sports annexé à la présente.

~~~~~

**Direction des Ressources Humaines**

**13 - Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
par 33 voix pour et 5 abstentions,

Article 1 : Approuve les créations et suppressions de postes suivants :

**Filière administrative :**

|                                                            | Créations d'emplois permanents à temps complet | Catégorie | Suppression d'emploi permanent à temps complet | Catégorie |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------|-----------|
| Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 1                                              | C         |                                                |           |

**Filière animation :**

|                                                          | Création d'emplois permanents à temps complet | Catégorie | Suppression d'emploi permanent à temps complet | Catégorie |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------|-----------|
| Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 2                                             | C         |                                                |           |

**Filière artistique :**

|                                                                                                     | Création d'emploi permanent à temps non complet | Catégorie | Suppression d'emploi permanent à temps non complet                                           | Catégorie |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Professeur d'enseignement artistique d'enseignement hors classe - 15,62 %<br>2,50 heures mensuelles | 1                                               | A         | 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale - 15,62 %<br>2,50 heures mensuelles | A         |

Article 2 : Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

~~~~~

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

14 - Autorisation donnée au Maire de signer le marché public n° 2018-035 de transport collectif de personnes - sorties occasionnelles

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article 1 : Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché public n° 2018-035 relatif au transport collectif de personnes - sorties occasionnelles avec la société CARS HOURTOULE, domiciliée rue Jacques Monod – 78370 PLAISIR, sans montant minimum et sans montant maximum, pour un montant estimatif annuel de 53 687 € HT (59 055,7 € TTC), et pour une durée de douze mois, renouvelable tacitement trois fois.

Dans le cadre de l'exécution des marchés, le Maire ou son représentant sera autorisé à procéder à la résiliation des marchés et à signer tous actes afférents.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

15 - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent avec la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article unique : Approuve et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent avec la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, pour une durée illimitée à compter de la date de notification de la convention.

~~~~~

**Direction Education Jeunesse**

**16 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du contrat enfance jeunesse n° 201500599 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines**

Le Conseil municipal,

DELIBERE  
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du contrat enfance jeunesse conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

~~~~~

Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme

17 - Acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 439 de 36 m², située à hauteur du n° 192 rue des Moulins appartenant à Monsieur et Madame Pascal ROUSSEL

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 439 de 36 m², située rue des Moulins, appartenant à Monsieur et Madame Pascal ROUSSEL, à l'euro symbolique.

Article 2 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer et à demander tous actes et documents relatifs à cette acquisition.

Article 3 : Les dépenses en résultant, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

18 - Acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 438 d'une surface de 128 m², située à hauteur du n° 168 rue des Moulins, appartenant à Monsieur Jérôme DRUAIS et Madame Séverine SANSON

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BN n° 438 de 128 m², située rue des Moulins, appartenant à Monsieur Jérôme DRUAIS et Madame Séverine SANSON, à l'euro symbolique.

Article 2 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer et à demander tous actes et documents relatifs à cette acquisition.

Article 3 : Les dépenses en résultant, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

19 - Acquisition des parcelles cadastrées BN n° 423, BN n° 61p, BN n° 89 et BN n° 90 d'une surface globale d'environ 386 m², situées rue des Moulins appartenant à Monsieur Fernand ALLAIRE

Le Conseil municipal,

DELIBERE
A l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition des parcelles suivantes :

Numéros de parcelles	Surfaces en m ²
BN 423	291
BN 61p	15
BN 89	55
BN 90	25
Total	386

situées rue des Moulins appartenant à Monsieur Fernand ALLAIRE, à 50 € le m², soit un montant total de 19 266 €.

Article 2 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer et à demander tous actes et documents relatifs à cette acquisition.

Article 3 : Les dépenses en résultant, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

20 - Approbation du déclassement du domaine public communal de 15 emplacements de parking, situés sur la parcelle cadastrée AA n° 300, 95 rue Marcel Decarris

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le déclassement du domaine public communal de 15 emplacements de parking, formant les lots n° 136 à n° 146, n° 148 à n° 150 et n° 152, situés sur la parcelle cadastrée AA n° 300, 95 rue Marcel Decarris.

Article 2 : Leur cession fera l'objet d'une délibération ultérieure.

21 - Cession à l'euro symbolique de la parcelle AY cadastrée n° 1072 de 1 m² située 16 rue René Clair

Le Conseil municipal,

DELIBERE
à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la cession de la parcelle cadastrée AY n° 1072 d'une surface égale à 1 m² située 16 rue René Clair à Madame et Monsieur BENARD-MOREAU à l'euro symbolique.

Article 2 : Autorise le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme et à l'environnement à signer et demander tous actes et documents relatifs à cette cession.

Article 3 : Les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Plaisir, le 28 mars 2019

